



L'INCESTE

CLINIQUE D'UN TABOU

- LORSQU'UN PÈRE VIOLE SA FILLE -

APPROCHE PSYCHANALYTIQUE

Thiery Favre

Certifié en éducation thérapeutique du patient (ETP Alsace)

Master en psychanalyse (Univ. Paris 8)

Diplôme de conseiller en santé sexuelle (Univ. Paris 7)

Diplômé en clinique et thérapeutique des auteurs d'infractions à caractère sexuel (Univ. Paris 5)

Diplôme de compétence en soins psychiatriques (Univ. Paris-Sud)

Diplômé en urgences psychiatriques (Univ. Paris 5)

Diplômé en psychiatrie criminelle et médico-légale (Univ. Poitiers)

REMERCIEMENTS

Au **Docteur Gilles Formet** qui a accepté la publication de ce 5° article sur le site de la Société Française de Sexologie Clinique.

- ◆ *" Plus l'angoisse provoquée par un phénomène est grande, moins l'homme semble capable de l'observer correctement, de le penser objectivement et d'élaborer des méthodes adéquates pour le décrire, le comprendre, le contrôler et le prévoir".*

Georges Devereux

(« De l'angoisse de la méthode dans les sciences du comportement », Paris, Aubier Montaigne, 1998, page n° 25).

- ◆ *" Tenter de comprendre l'inceste implique une circulation dans un sens interdit sexuel. C'est penser sur l'impensable pour essayer d'apporter du sens à ... l'insensé ".*

Thierry Favre

INTRODUCTION

Le prononcé du mot " **inceste** ", à l'instar de celui de " **pédophilie** " est lourd de renvoi émotionnel qui peut être chargé d'images signifiantes très déstabilisantes et en capacité de pouvoir submerger une personne. Mais, quelle est la signification de ce mot tabou si terrible à verbaliser ?

Étymologiquement, il provient du terme latin **incestus** : impur, souillé¹. Le dictionnaire Larousse le définit comme des « *relations sexuelles entre un homme et une femme liés par un degré de parenté entraînant la prohibition du mariage, dans une société donnée* »².

L'association « **SOS Inceste Pour Revivre** » en élargit la définition :

« *L'inceste désigne toute relation sexuelle entre membres de la même famille : père/fille, frère/soeur, mère/fils, oncle/niece, grand-père/petite fille, mais aussi, père/fils, mère/fille etc. La notion d'inceste peut être élargie aux relations sexuelles entre un enfant et toute personne investie d'une autorité : enseignant, éducateur, moniteur, prêtre, voisin, soignant, etc* »³.

Ce qui est assez large pour cette dernière appréciation mais restrictif pour dire ce qu'est l'inceste. L'inceste est un nom masculin qui est utilisé pour désigner une inclination sexuelle, donc, un nom ... féminin.

L'inceste s'adresse à la sexualité incestueuse et, celle-ci ne se traduit pas par une mise en acte physique systématique. L'inceste est une attirance sexuelle qu'éprouve un être humain, homme ou femme, majeur ou mineur envers :

- ➔ un ascendant de sexe masculin et ou féminin
ou
- ➔ un descendant de sexe masculin et ou féminin
ou
- ➔ un frère ou une soeur

Cette attirance peut demeurer sous le seul registre fanstasmatique et ne pas quitter ce terrain. Le terme " inceste " n'est pas synonyme d'infraction. Seule, son expression mise en acte sur le terrain du réel peut l'être.

Peut l'être, car son exercice librement consenti entre personnes majeures « **ascendants-descendants** » voire dans le cas de personnes « **ascendants majeurs-descendants mineurs émancipés par le mariage** », n'est pas interdit, bien que la réprobation morale de cette mise en pratique soit certaine.

Concernant ces adultes consentants, leur vie commune est autorisée mais l'officialisation de leur lien incestueux par le mariage est interdite. Si un enfant est issu de cette relation, sa filiation ne peut être établie qu'à l'égard d'un seul parent.

Cependant, la reconnaissance juridique officielle du versement d'une pension alimentaire par l'ascendant incestueux à la mère (sa fille) de l'enfant (dont il est le père et ... grand-père) qui peut être issu de cette relation est permise.

L'attirance sexuelle incestueuse peut se retrouver sur tous les tableaux d'orientations sexuelles où elle peut s'y exercer en complément.

Polymorphe, elle peut prendre une multiple expression d'exercice varié :

- ◆ réalisée
- ◆ fantasmée
- ◆ exclusive ou non
- ◆ contrainte ou non
- ◆ ... etc

Et selon, avoir un caractère nuancé :

- ◆ Pédophile si l'enfant est d'âge pré-pubère et que l'arrivée de la puberté met un terme aux actes de l'ascendant.
- ◆ Hébéphile si les actes de l'ascendant ne portent que sur l'enfant âgé de 13 à 15 ans.
- ◆ Éphérophile si les actes de l'ascendant ne portent que sur l'enfant âgé de 15 à 18 ans.
- ◆ De panachage de ces trois expressions.
- ◆ Elle peut se poursuivre après la majorité de l'enfant.
- ◆ Elle peut être éprouvée et ou être exercée par un enfant, mineur ou adulte, envers un ascendant.
- ◆ ... etc

Le terme "**inceste**" n'apparaît pas dans la Classification internationale des maladies, CIM-10. Une allusion au comportement incestueux est cependant insérée dans le chapitre des **troubles de la préférence sexuelle**, à la rubrique **F65.4 « Pédophilie »**, ceci en ces termes :

« Les hommes agressant sexuellement leurs propres enfants peuvent agresser d'autres enfants à l'occasion. Dans les deux cas, ce comportement s'apparente à la pédophilie »⁴.

Les rédacteurs de la CIM-10 rattachent l'inceste à la pédophilie et à ... une agression. Pourtant ce vécu d'attirance peut ne pas se mettre en oeuvre et peut s'ouvrir à l'égard des enfants mineurs post-pubères ou ... devenus adultes.

Pour le DSM-5, le terme "**inceste**" apparaît une seule fois. Il est mentionné dans les critères diagnostiques du « **trouble pédophilie-302.2** » au niveau des spécifications : « *spécifier si : limité à l'inceste* »⁵.

« **Trouble pédophilie** », car « *l'orientation sexuelle pédophile* »⁶ peut être vécue avec ou sans trouble.

Cette « **orientation sexuelle pédophile** », ou pédosexuelle de type pédophilie, peut ainsi présenter un tableau pas obligatoirement pathologique qui peut être :

- ◆ non incestueux
- ◆ incestueux exclusif
- ◆ incestueux non exclusif

Comme pour la CIM-10, les rédacteurs du DSM-5 se détournent de l'attirance sexuelle incestueuse vécue par les ascendants pour les enfants mineurs post-pubères voir adultes à l'exemple de ce vécu : « *J'ai 60 ans et je suis sexuellement attiré par ma petite nièce et ma fille aînée* »⁷.

Ces deux ouvrages oublient que les personnes ascendantes peuvent éprouver cette attirance pour les enfants au-delà de 13 ans et que des enfants, mineurs ou adultes peuvent éprouver une telle attirance, pas forcément mise en oeuvre, à l'égard de leurs ascendants.

En ce qui concerne le champ de **l'attraction sexuelle génétique** (GSA-Génétic sexual attraction), le mot "**inceste**" n'est pas nommé et se cache derrière « *l'attraction sexuelle qu'on éprouverait pour des personnes qui nous sont apparentées* »⁸.

Ce terme a été inventé aux USA à la fin des années 1980 par Barbara Gonyo. Une attirance sexuelle incestueuse s'observe après une décomposition familiale due à une séparation survenue très tôt de ses membres, ceci lors de leurs recomposition ou rencontre tardive. « *Dans environ la moitié des « réunions de famille » faisant suite à une séparation très très longue, on retrouve des sentiments ou des attractions sexuelles extrêmement fortes* »⁹.

L'inceste demeure donc une énigme et la question d'une orientation sexuelle incestueuse spécifique, qui pourrait se nommer "**incestosexualité**" se pose.

Une affaire récente en France nous convoque à ce questionnement : « *Quand Virginie a eu 16 ans, j'ai eu l'impression de revoir sa mère au même âge, c'était son portrait craché. Ça m'a troublé. C'est la fatalité. Je ne pouvais que tomber amoureux de Virginie* »¹⁰.

Les ouvrages de classifications dont le rôle est de constater et de décrire des symptômes ne permettent pas la compréhension de ce type d'attirance. Un outil, la psychanalyse, permet une approche des causes inconscientes de la sexualité incestueuse. Et, selon cette grille de lecture, l'inceste fait appel au concept de la perversion, mode d'organisation de la psyché.

L'inceste, mis en acte ou non, répond-t-il à une organisation spécifique qui caractérise une structure perverse ?

Que penser de ce père accusé de viol incestueux, « *L'accusé qui n'était plus, selon lui, satisfait par sa femme, a expliqué ses gestes par le besoin de rapporter son affection sur sa fille* » (Journal Sud-Ouest du 29 Janvier 2015).

Cette réponse est-elle satisfaisante ? Quel sens profond est-il possible de donner à l'acte de viol commis par ce père envers sa fille ?

Cet article est une tentative de réponse à cette question. Après avoir délimité la perversion (A), un regard sera posé sur les éléments de structure de l'inceste (B) puis, sur ses enjeux inconscients (C).

A-LA PERVERSION SEXUELLE

Selon Laplanche et Pontalis, la perversion est définie comme « *une déviation par rapport à l'acte sexuel « normal » défini comme coït visant à obtenir l'orgasme par pénétration génitale avec une personne de sexe opposé* »¹¹.

Ces auteurs ajoutent : « *on dit qu'il y a perversion : quand l'orgasme est obtenu avec d'autres objets sexuels (homosexualité, pédophilie, bestialité, etc ...)* »¹². Il convient de préciser que ces affirmations datent de ...1967. Aujourd'hui, en France, l'homosexualité n'entre plus dans le champ des perversions sexuelles, ni dans celui du champ pénal.

L'acte sexuel « *normal* » est, par ailleurs, difficile à définir. Mais, définir la perversion comme une déviation par rapport à une norme est insuffisante.

Au-delà de la d'une problématique concernant la normalité, une telle définition réductrice, non explicative, ne met pas en évidence les mécanismes psychiques mis en oeuvre.

Freud, dans son ouvrage, « *3 essais sur la théorie sexuelle* », a distingué deux catégories de perversion sexuelle :

- La perversion d'objet, caractérisée par une fixation à un seul objet au détriment des autres.
Il range les relations sexuelles avec un partenaire humain et d'autre part, les relations sexuelles avec un objet non humain.
- La perversion de but où la relation sexuelle n'est pas recherchée.

Pour caractériser la perversion en tant qu'organisation, Freud introduit le concept de déni (de la réalité de l'absence de pénis chez la femme) à partir du fétichisme, perversion d'objet dans laquelle le sujet fait coexister deux réalités :

- Le déni et la reconnaissance de l'absence de pénis chez la femme.

Mais, « *Ceci ne doit pas être entendu seulement comme le fait que la mère n'a pas de pénis, ou, plus finement, qu'elle manque du phallus* »¹³.

Ceci est pris dans une dimension symbolique. Le père, pourvu d'un phallus, exerce (à l'époque) la totalité du pouvoir au sein de la famille. Cet attribut physique est le signe, le symbole, de ce pouvoir (celui qui porte le pantalon ... commande !).

Dans cette dimension, la castration de la mère indique qu'elle n'a pas le pouvoir, que la puissance phallique, dévolue au père par la seule possession de cet attribut physique, lui échappe.

Ce que conteste et ... accepte l'enfant, ceci par une opération de défense psychique : le clivage.

D'où un clivage du moi, construction mentale, compromis psychique de défense qui caractérise la psychose mais également la perversion.

B-LES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE DE L'INCESTE

1. Le clivage du moi : un premier déni de la réalité

Selon Laplanche et Pontalis, le clivage du moi est un « *terme employé par Freud pour désigner un phénomène bien particulier qu'il voit à l'oeuvre surtout dans le fétichisme et les psychoses : la coexistence, au sein du moi, de deux attitudes psychiques à l'endroit de la réalité extérieure en tant que celle-ci vient contrarier une exigence pulsionnelle : l'une tient compte de la réalité, l'autre dénie la réalité en cause et met à sa place une production du désir. Ces deux attitudes persistent côte à côte sans s'influencer réciproquement* »¹⁴.

En d'autres termes, il y a clivage « *quand le moi se divise en une partie socialement acceptée et une autre, plus secrète qui s'exprime par des détours et des surprises* »¹⁵.

En effet, en matière d'inceste, c'est comme si le père incestueux possédait une double personnalité, qui se retrouve selon la situation spatio-temporelle où il se trouve :

- Une, dans le huis-clos familial
- Une autre, à l'extérieur de ce cadre

Ce clivage du fonctionnement mental, affirme Claude Balier, « *demeure une donnée fondamentale qu'on ne doit à aucun moment oublier dans l'abord du pervers* »¹⁶, et ce clivage va permettre à ce père de fonctionner sur deux registres qui s'ignorent :

- L'acceptation des frustrations et des difficultés de la vie qui lui permettra de mener une vie apparemment normale et ne se distinguera pas de celle vécue par la population générale.
- La non acceptation de ces frustrations et de ces difficultés et la recherche d'une solution pour échapper à « *une angoisse de mort* »¹⁷.

Yves-Hiram Haesevoets rappelle que la plupart des pères incestueux « *sont dépositaires de biographies chargées en évènements douloureux et traumatogènes* »¹⁸.

La personnalité du père incestueux contiendra souvent des expériences traumatisantes survenues durant l'enfance et « *un clivage de l'identité verrouille l'accès à ces traumatismes infantiles qui fondent la structure perverse* »¹⁹.

Dès lors, le clivage apparaît comme un élément essentiel de la perversion et est indispensable au fonctionnement du déni de la réalité. Cependant, le clivage est une condamnation psychique coûteuse en énergie pour assurer son maintien et peut être fragilisé, ce qui peut faciliter et permettre l'accès au passage à l'acte.

2. Le déni de la différence des sexes générationnels : un deuxième déni de la réalité

Dans le registre de l'inceste, ce déni, corollaire du clivage, porte sur le déni de la différence des sexes, mais sexes générationnels, par la confusion des rôles.

Le fonctionnement incestueux se présente comme une confusion, dans l'espace familial, du rôle de chacun et du refus de la barrière temporelle des générations.

C'est donc la confusion de la mère, de la femme et de la fille (voire du fils).

Un père disait à sa fille, 10 ans, au moment des faits : « ... *que c'était normal car il n'y avait pas de femme à la maison* »²⁰.

Un autre père dira concernant sa fille, régulièrement violée à partir de 10 ans jusqu'à ses 16 ans : « *Je l'aimais un peu trop ... ma femme n'aimait pas le sexe ...* »²¹.

Ce déni de la différence des sexes générationnels, sauvegarde psychique, peut être compris ainsi : protéger le sujet de la réalité car il y a prise de conscience du réel, celui-ci admis en tant que réalité interne, la structure d'une telle personnalité est menacée.

Ce déni constitue la spécificité de l'agir incestueux car « *Le contexte incestueux a cela de spécifique qu'il dénie la différence entre les générations et tout espace d'intimité, rendant impossible l'accès à la symbolisation, à l'individuation, au langage et à l'organisation oedipienne du lien. L'enfant réduit à l'état d'objet sexuel, n'est plus investi comme sujet* »²².

L'enfant victime de viol incestueux « *[est] réduit à l'état d'objet de jouissance par l'auteur* »²³.

Mais ce déni, cependant, est destructeur de lien car il transforme l'acte incestueux en « *crime sexuel d'identité* »²⁴.

Ce qui fera dire à Patrick Ayoun que « *Ce qui paraît le mieux définir l'inceste, c'est qu'il s'apparenterait à une attaque de filiation proche de l'infanticide* »²⁵ et, serait « *un crime généalogique* »²⁶.

3. Le désaveu de la loi fondamentale : un défi à la loi

Dans la dynamique familiale incestueuse, l'absence de la loi fondamentale, **l'interdit de l'inceste**, est présente.

Cette absence peut être comprise comme un rejet de la fonction séparatrice que représente cet interdit.

Cet interdit séparateur provoquerait une angoisse insurmontable, angoisse que la dynamique incestueuse réduirait.

Ce désaveu de la loi paternelle évite ainsi toute confrontation à la séparation mortifère, laquelle, inconsciemment, est celle d'avec la mère.

Il s'agit, ici, du déni du père castrateur, séparateur de la mère. Cette solution est une défense psychique pour la survie de la cohésion familiale.

Cette solution refuse la fonction séparatrice de la loi, donc refuse la différence des générations et des rôles de chacun, signes de danger psychique.

Fréquemment, dans un tel contexte familial, un déplacement des interdits est constaté : le glissement de la non observation de la loi fondamentale, **l'interdit de l'inceste**, à celui de l'observance d'une autre loi, celle du silence, **l'interdit d'en parler !**

À propos des conséquences d'un désaveu de la loi fondamentale, faut-il rappeler Freud ? :

« Le premier objet sur lequel se concentre le désir sexuel chez l'homme est de nature incestueuse-la mère ou la soeur-et c'est seulement à force de prohibitions de la plus grande sévérité qu'on réussit à réprimer ce penchant infantile »²⁷.

Par conséquent, dans une dynamique incestueuse, ce penchant infantile mal réprimé, en l'occurrence, ici, pour le père, ne va-t-il pas se fixer sur la représentation du produit de l'objet primaire maternel, plus particulièrement de son substitut qui le symbolise, l'enfant ?

4. La non nomination du père : vers un déni de l'altérité

Le père, porteur de l'interdit et séparateur de la mère, est souvent absent dans la nomination de la mère. Cette absence pourra être lourde de conséquences car *« la reconnaissance de soi par celle de soi grâce à l'autre et donc par la nomination »²⁸* est nécessaire.

Si le père est absent, car non nommé, la mère va se considérer comme l'unique origine de l'enfant et va refuser la place psychique qui revient au père.

La mère ne permettra pas l'inscription de l'enfant dans un espace de filiation, espace qui permet la différence des sexes et des générations.

La non nomination du père ne pourra pas confronter l'enfant à la différence de l'autre et, va provoquer un **déni de l'altérité**.

Cette absence de verbalisation envers le père ne peut pas permettre l'interdit fusionnel et la conséquence qui en découle, pourra engager l'enfant dans une trajectoire de psychose car, un père non existant s'avère un père non séparant.

Cependant, ce père pourra être reconnu comme existant avec sa fonction séparatrice mais, néanmoins, exclu par un désaveu, lequel ressemble au mécanisme de défense du sujet pervers contre l'angoisse de séparation, évitant ainsi la fuite psychotique.

Un père est séparateur de l'enfant d'avec sa mère car il est porteur de la loi de l'interdit. Mais, **un père non nommé est absent** et, cette absence aura des conséquences qui iront rejaillir autant sur l'enfant que sur le père.

- Pour l'enfant, cette absence fait qu'il n'a **point de père**, donc, c'est un enfant qui n'a **point de repère**. Cette mise à l'écart du père, par le **déni de l'altérité**, va installer une confusion de rôle car, cette place vacante sera prise par l'enfant et cela, au nom du père dû, mais qui est ... **perdu**. Et quand s'opère cette mise à l'écart de la fonction paternelle, laquelle entraîne le rejet d'un signifiant fondamental, donc traduit la forclusion du nom du père, la porte d'entrée vers le chaos psychotique s'ouvre.
- Pour le père, la non nomination va empêcher la mise en place de la filiation, ne permettra pas qu'il soit un père porteur de loi séparante, donc castrante et ainsi, fera tomber la barrière générationnelle, ce qui aura pour effet de faciliter l'installation d'une dérive sexualisée vers son enfant. Le père, gardien et garant du cadrage familial n'étant plus : la confusion s'installe !

« [...] pour grandir, l'enfant a besoin psychiquement de sa mère, de sa protection, de son attention »²⁹, mais la non nomination du père par la mère sera une entrave à son développement.

Après avoir distingué les éléments de structure de la perversion spécifique à l'inceste, il est permis de suggérer que de tels éléments puissent leur source dans *« un vécu archaïque de détresse psychique »³⁰*, car, *« La clinique de l'inceste concerne un homme qu'un dysfonctionnement psychique particulier conduit à imposer à quelqu'un de sa chair une activité sexuelle contre son gré »³¹*, ce qui conduit au questionnement suivant : quels sont les enjeux inconscients de ce vécu ?

C-LES ENJEUX INCONSCIENTS

1. L'angoisse de séparation

La capacité pour l'enfant de se séparer de la mère et, de bien vivre cette phase permettant l'accès à l'individuation, va dépendre du lien d'attachement construit.

S'il y a eu un défaut de présence de la mère, l'angoisse infantile va nuire au détachement séparateur. D'où, « [...] *l'importance de la figure maternelle* »³².

En effet, « *pour grandir, l'enfant a besoin de l'Autre; il a besoin d'avoir confiance et d'être en confiance avec les adultes de son entourage. Tout petit bébé, il expérimente la protection auprès de sa mère et sait, de façon tacite, qu'il peut lui faire confiance et compter sur elle. Cette promesse invisible de protection et de reconnaissance mutuelle fonde la qualité de liens d'attachement du petit enfant à sa mère. Elle engage sa sécurité préverbale (« on est là »), verbale (« on t'écoute ») et sa sécurisation sociale (« on va t'aider, tu n'es pas seul »). Chacun se construit dans cet ajustement réciproque à l'autre. Sans l'Autre, sans ce proche « suffisamment bon », il ne peut exister psychiquement, grandir et devenir. Cette base de sécurité maternelle signifie la confiance dans l'idée qu'une figure de soutien, protectrice, sera accessible et disponible, et cela quel que soit l'âge de l'enfant* »³³.

L'enfant, insuffisamment investi de la présence maternelle rassurante, lors de ses nombreuses sollicitations qui demandent des réponses, enfant qui n'a pas eu « *la réponse à la dimension d'appel du cri* »³⁴, va avoir besoin de proximité intense et, par conséquent, va présenter une fixation maternelle.

L'incomplète préparation du manque de la mère, l'incertitude pour l'enfant de savoir s'il va la retrouver, vont compromettre sa réussite d'individuation. Mais, peut-être également, l'enfant n'a-t-il pas vu dans le regard maternel, tout l'amour qu'il était en droit de recevoir ?

Peut-être est-il toujours à la recherche de cet amour dans ce regard qui ne l'a jamais montré ? Face à ce manque, l'enfant carencé va perpétuellement rechercher sa mère, la séparation n'ayant jamais eu lieu.

Plus tard, devenu adulte, cet enfant poursuivra la quête de cette manière et, il est possible qu'un enfant, son propre enfant, puisse correspondre à cette supposée attente, inconsciente et angoissante, lequel enfant pourra servir d'aménagement défensif.

Mais, pour éviter l'anéantissement, un tel aménagement sera néanmoins pervers.

Un enfant, carencé maternel, refuse la nécessaire séparation psychique d'avec sa mère. Ce refus est un obstacle au déroulement du processus d'individuation qui permet de devenir sujet humain autonome.

Cette impossibilité à pouvoir passer de l'état fusionnel, avec la mère, à un état de distanciation relationnelle, montre que l'enfant, en refusant cette castration maternelle, sera peut-être dans l'incapacité d'accéder à la différenciation d'avec l'autre.

Par conséquent, devant un tel schéma, l'enfant ne pourra pas s'individualiser et aller sereinement vers l'autre.

Face à l'incapacité « *de vivre l'absence du premier objet, l'objet maternel primaire* »³⁵, la composition incestueuse serait une attitude défensive contre l'angoisse de séparation et permettrait de se maintenir dans un moi-idéal, « *illustration du paradis prématurément perdu ou auquel on n'a pas suffisamment goûté* »³⁶.

Donc, un retour dans le ventre maternel, retour à l'état originel et fusionnel, car à cause de ce moi-idéal, « *le sujet chercherait à retrouver l'état paradisiaque originel, c'est-à-dire l'univers intra-utérin et les premiers mois dans la vie, où toutes les demandes sont satisfaisantes, où la plus grande protection est acquise, où l'être éprouve donc un sentiment de toute puissance* »³⁷.

Dans cette économie psychique particulière, chaque membre de la famille incestueuse semble vivre dans un agir fusionnel intra-familial, représentant la mère archaïque trop tôt disparue, véritable « *enveloppe protectrice* »³⁸.

Ce repli défensif sur ce soi-familial est un réel acte de résistance à la défusion maternelle, lequel acte provoque une défaillance dans le rapport à l'autre.

Ainsi, l'inceste « *permettrait d'annuler le vécu insupportable de l'absence* »³⁹, celle de la mère.

L'angoisse de séparation serait toujours présente, persistante, et le fonctionnement incestueux permettrait une relation fusionnelle **illusoire** du père avec l'image maternelle. Le père incestueux va tenter de combler le manque de la mère par un substitut, par une sorte de fétiche.

La faille narcissique est bien là et, une protection s'impose au sujet pour lutter contre le ressenti traumatique, rappel de l'objet primaire défaillant : celle de ne faire qu'un tout avec deux corps individuels, provenant d'une origine commune, pour retrouver une fusion réparatrice.

Selon Claude Balier, « *la pédophilie, quelque forme qu'elle prenne, c'est d'abord la fétichisation de l'enfant* »⁴⁰.

L'inceste apparaît sous la forme d'une manifestation pédophile intra-familiale pour l'enfant pré-pubère et, sous cet aspect, « *le père incestueux effectue une fétichisation de ce qu'on peut appeler « l'objet-famille » comme représentant de la mère dont l'absence est inacceptable* »⁴¹.

La fille, fétichisée, va ainsi être confondue avec la mère (du père) et ce compromis psychique indique le recours à une solution qui pose néanmoins une contradiction pour ce père.

- ➔ S'il croit répondre ainsi au désir de fusion avec sa mère et persiste, il n'existe pas car il n'y a pas d'individuation possible.
- ➔ S'il croit se séparer ainsi de la mère, il va rencontrer le vide, la perte inconcevable, donc l'angoisse de mort.

Le choix du fétiche sera la solution de cette angoisse archaïque, un substitut maternel qui va venir combler le manque intolérable de la mère, mais à quel prix !

La fétichisation sera l'édification d'une **forteresse psychique** protectrice d'une décompensation psychotique.

Cette solution sexualisée est ainsi une défense contre ce danger. Cet aménagement défensif montre la difficulté pour un père incestueux à abandonner son désir d'emprise sur sa mère, objet maternel. Et, ce glissement pervers vers l'enfant apparaît comme « *une duplication de la relation désirée avec la mère* »⁴².

N'est-ce pas, dès lors, vouloir « *revenir dans le ventre de la mère et y trouver un repos définitif ?* »⁴³.

Revenir à une fusion mais, cependant, sans fusion totale précise Claude Balier, car « *la fusion totale conduirait au délire. C'est en ce sens que l'inceste est bien une perversion, protégeant par le déni de la séparation, déni du manque donc, de la faillite psychotique* »⁴⁴.

Cette impossibilité de séparation, « *synonyme d'anéantissement* »⁴⁵, se rapproche de la structure perverse avec l'érotisation mise au service d'une toute puissance narcissique pour « *éviter la confrontation à la non existence* »⁴⁶, donc pour ne pas sombrer dans la psychose. Et, ce père, par la nécessaire répétition de ses actes, montre son incapacité à pouvoir se débarrasser de son angoisse.

La mère, objet primaire relationnel, demeure ainsi l'éternel objet de désir, mais objet d'une quête infructueuse, chargée de frustrations et donc sans cesse renouvelée.

2.L'enfant victime : la réactivation d'un traumatisme infantile

a)-Un double de soi victime ...

Souvent, un père incestueux aura été victime, dans son enfance, de violences sexuelles.

Ce père a, peut-être, vu à travers son enfant, ceci à un moment particulier, « [...] *un double de lui-même* »⁴⁷. Ce double lui renvoie sa propre image, image de lui, père, à une étape douloureuse de sa vie.

L'enfant, son enfant, est ainsi un véritable miroir qu'il lui faut briser pour que cesse « *cette confrontation génératrice de folie* »⁴⁸.

Il lui faut absolument détruire cette vision pénible car il va reconnaître dans cet autre, sa fille ici, autre lui-même, qui lui renvoie l'image de son propre corps et il refuse cette altérité de réverbération, réminiscence du traumatisme subi.

Cette confusion de soi avec l'autre est « [...] *une implosion qui mène à la « sortie » par le passage à l'acte* »⁴⁹, signe d'un conflit psychique qui trouve un apaisement par ce recours sexualisé, qu'il est permis de comprendre comme le mode de gestion d'un conflit psychique familial et archaïque.

Ici, nous sommes convoqués au registre de la violence primitive, fondamentale, celle qui permet d'atteindre « *l'autre sans plaisir ni autre but réel que la défense de soi* »⁵⁰. Dès lors, « *l'identification est donc possession : l'autre, ou du moins un aspect de l'autre, devient soi-même* »⁵¹.

Et, cette violence peut être comprise comme un mécanisme défensif mis au service de la survie psychique, afin de garantir une auto-conservation du sujet. Mais, ce père victime, devient à son tour, le bourreau qu'il redoutait !

b)-Un double du parent agresseur ...

Mais, un père maltraité par son ou ses parents, lors de son enfance, pourra percevoir dans son enfant, un autre double, non pas de lui-même, mais celui de son propre agresseur.

L'enfant va donc représenter le parent maltraitant. Il constituera la projection de l'agresseur du père abusé.

Ce père victimisé, défaillant, n'arrive pas à prendre ses distances avec son passé. Identifiant rétroactivement son enfant à son parent maltraitant, il sera perturbé.

Aussi, ce père pourra être dans une attente de son enfant, celle de recevoir une reconnaissance, une marque d'affection, une tendresse, que lui, père, n'aura pas eu.

Dans cette attente, qui pourrait apporter un bénéfice narcissique, l'enfant n'aura pas le droit de décevoir le père sinon, il pourra être destinataire de réactions hostiles.

La vulnérabilité de ce père sera là, dans la frustration de ne rien obtenir de son enfant, ce qui aurait pu compenser le vécu traumatique et peut-être colmater une faille narcissique.

Lors de ce moment de déception, l'enfant non gratifiant sera considéré comme le double du parent maltraitant et risque d'être l'objet de violences par cette identification entraînant un besoin de vengeance, seule issue pour apaiser une tension.

Dès lors, cette solution perverse apparaît comme « *une interaction essentielle entre hostilité et désir sexuel* »⁵².

N'est-elle pas une « *forme érotisée de la haine* »⁵³, car celle-ci se sexualise ?

c)-Un double de la mère frustrante ...

Mais ce père peut, également reconnaître dans le regard de son enfant, une autre personne : la mère frustrante, premier objet d'identification, et va souhaiter la punir de l'angoisse qu'elle lui aura apportée !

Agir qu'il est possible de comprendre comme la réponse à « *la colère de devoir abandonner le bien-être primordial et l'identification à la mère, la peur de ne pas arriver à échapper à l'orbite maternelle et le besoin de vengeance vis-à-vis de la mère qui a provoqué cette situation* »⁵⁴.

Ici, nous sommes convoqués au registre de l'agressivité, entendue comme « *perversisation de la violence primitive* »⁵⁵, instant où cette « *agressivité résulte d'une combinaison secondairement réalisée entre les dynamismes violents et les dynamiques érotiques* »⁵⁶ car il y a des périodes où « *la perversion transforme la haine en victoire sur ceux qui ont infligés les tourments car, dans la perversion, le traumatisme devient triomphe* »⁵⁷.

Le recours incestueux utilise ainsi une violence qui se charge d'érotisme, ce qui va permettre au sujet d'atteindre l'autre avec plaisir car quand une vengeance est réussie, il y a triomphe donc plaisir, et le plaisir mis au service de la haine transforme la violence fondamentale en agressivité.

CONCLUSION

À la question, le viol incestueux est-il un mode de fonctionnement psychique spécifique ? La réponse sera positive.

Cet acte apparaît comme l'agir spécifique d'une perversion selon le choix d'objet, celui-ci étant le propre enfant du sujet.

Devant ce choix d'objet, les éléments structuraux de la perversion sont présents. En effet, sont retrouvés :

- Le clivage du moi
- Le déni de la réalité, celle de la différence des sexes générationnels.
- Le déni de l'altérité
- Le défi à la loi

Le comportement sexuel incestueux peut se comprendre comme le recours à un mécanisme de défense qui permet au sujet de se maintenir hors du champ psychotique.

C'est une réponse existentielle, au détriment de l'existence de l'autre, qui serait garante d'une survie en maintenant l'illusion d'une absence de menace à l'équilibre psychique.

L'inceste semble apparaître comme un espace particulier, un lieu de rencontre entre la psyché et le soma. Un soma, matérialisé par une collision intime corporelle, qui se retrouve ainsi au service de la psyché.

Laquelle psyché, permet au sujet d'éprouver le sentiment réjouissant de la pénétration d'un espace-temps recherché, celui d'avant la séparation d'avec le corps maternel.

« *L'abolition de la distance intergénérationnelle par la possession du corps de l'enfant par le père* »⁵⁸, semblerait autoriser à ce père, cette rencontre.

Le 27 Novembre 2015

Thierry Favre

NOTES

- 1). Dictionnaire Félix Gaffiot, Latin-Français, Ed Hachette, 1934, page n° 794.
- 2). Dictionnaire Le Petit Larousse grand format, Ed Larousse, 1994, page n° 541.
- 3). SOS Inceste Pour Revivre, « Qu'est-ce que l'inceste ? », www.sosinceste.org/actual/notredefinition.htm
- 4). CIM-10, Classification internationale des troubles mentaux et des troubles du comportement, « Descriptions cliniques et directives pour le diagnostic. OMS, Masson, 2000, page n° 196;
- 5). DSM-5, Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux, Elsevier Masson, 2015, pages n° 822-823.
- 6). DSM-5, déjà cité au (5), page n° 823.
- 7). Doan Bui, « M. et Mme étaient père et fille : de l'inceste au drame familial », L'Obs du 12 Septembre 2015.
- 8). Doan Bui, déjà cité au (7).
- 9). Maïa Mazaurette, « L'attraction sexuelle génétique : aux portes de l'inceste », sexactu, 19 Janvier 2015, www.gqmagazine.fr/sexactu/articles/lattraction-sexuelle-gntique-aux-porte-de-linceste/23603
- 10). Doan Bui, déjà cité au (7).
- 11). Laplanche et Pontalis, « Vocabulaire de la psychanalyse », 3° Ed, Puf, 2002, page n° 306.
- 12). Laplanche et Pontalis, déjà cités au (11), page n° 67.
- 13). Serge André et Guidino Gosselin, « Qu'est-ce que la pédophilie ? », Ed Luc Pire, 2008, page n° 32;
- 14). Laplanche et Pontalis, déjà cités au (11), page n° 67;
- 15). Boris Cyrulnik, « Un merveilleux malheur », Ed Odile Jacob, 1999, page n° 12.
- 16). Claude Balier, « Agressions sexuelles : psychopathologie et stratégies thérapeutiques », dans « Le traumatisme de l'inceste » sous la direction de Marceline Gabel, Serge Lebovici et Philippe Mazet, 4° Ed, Puf, 2002, page n° 202.
- 17). Claude Balier, déjà cité au (16), page n° 202.
- 18). Yves Hiram Haesevoets, « L'enfant victime d'inceste », Ed De Boeck université, 1997, page n° 156.
- 19). Yves Hiram Haesevoets, déjà cité au (18), page n° 156.
- 20). Expertise psychiatrique judiciaire de S...C du 25 Février 2009 par le Dr Jean Michel Masson.
- 21). Expertise psychiatrique judiciaire de D...S du 15 Février 2010 par le Dr Jean Michel Masson.
- 22). Patrick Ayoun et Hélène Romano, « Inceste, quand les mères ne protègent pas leurs enfants », Ed érès, 2013, p. n° 108-109.
- 23). Patrick Ayoun et Hélène Romano, déjà cités au (22), pages n° 117-118.
- 24). Patrick Ayoun et Hélène Romano, déjà cités au (22), page n° 134.
- 25). Patrick Ayoun et Hélène Romano, déjà cités au (22), page n° 135.
- 26). Patrick Ayoun et Hélène Romano, déjà cités au (22), page n° 138.
- 27). Laure Razon, « L'énigme de l'inceste, du fantasme à la réalité », Ed Denoël, 1996, page n° 33.
- 28). Laure Razon, déjà citée au (27), page n° 37.
- 29). Patrick Ayoun et Hélène Romano, déjà cités au (22), page n° 117.
- 30). Laure Razon, déjà citée au (27), page n° 15.
- 31). Roland Coutanceau, « Vivre après l'inceste », Desclée de Brouwer, 2004, pages n° 93-94.
- 32). Patrick Ayoun et Hélène Romano, déjà cités au (22), pages n° 105-106.
- 33). Patrick Ayoun et Hélène Romano, déjà cités au (22), pages n° 105-106.
- 34). Jean-Pierre Durif-Varembont, « La fonction croisée de la parentalité », dans « Places du père, violence et paternité » sous la direction de Joël et Marie-Pierre Clerget, Ed Presses universitaires de Lyon, 1992, page n° 145.
- 35). Claude Balier, « Cliniques et principes thérapeutiques », revue L'évolution psychiatrique, 1998, tome 63, fascicule 1-2, Janvier-Juin, page n° 71.
- 36). Laure Razon, déjà citée au (27), page n° 15.
- 37). Corinne Morel, « Abc de la psychologie et de la psychanalyse », Ed Grancher, 1995, page n° 103.
- 38). Claude Balier, « Psychanalyse des comportements sexuels violents », 3° Ed Puf, 1999, page n° 117.
- 39). Claude Balier, déjà cité au (35), page n° 73.
- 40). Claude Balier, déjà cité au (35), page n° 71.
- 41). Claude Balier, déjà cité au (35), page n° 73.

- 42). Claude Balier, déjà cité au (38), page n° 113.
- 43). Claude Balier, déjà cité au (38), page n° 113.
- 44). Claude Balier, déjà cité au (38), page n° 114.
- 45). Claude Balier, déjà cité au (38), page n° 114.
- 46). Claude Balier, « L'inceste : un meurtre d'identité », revue La psychiatrie de l'enfant, Puf, volume 37, 2/1994, page n° 347.
- 47). Claude Balier, déjà cité au (46), page n° 346.
- 48). Claude Balier, déjà cité au (46), page n° 342.
- 49). Jean Bergeret, « La violence et la vie, la face cachée de l'oedipe », Ed Payot, 1994, page n° 242.
- 50). Robert J. Stoller, « La perversion, forme érotique de la haine », Ed Payot, 2000, page n° 98.
- 51). Robert J. Stoller, déjà cité au (50), page n° 9.
- 52). Robert J. Stoller, déjà cité au (50), page n° 17.
- 53). Robert J. Stoller, déjà cité au (50), page n° 99.
- 54). Jean Bergeret, déjà cité au (49), page n° 214.
- 55). Jean Bergeret, déjà cité au (49), page n° 65.
- 56). Jean Bergeret, déjà cité au (49), page n° 65.
- 57). Robert J. Stoller, déjà cité au (50), page n° 67.
- 58). Denis Salas, « L'inceste, un crime généalogique », revue Esprit n° 227, Décembre 1996, page n° 131.